

CONDITIONS GÉNÉRALES

1 - UTILISATION DES LIEUX

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il s'engage à rendre le gîte à son départ aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée (possibilité de faire réaliser le ménage lors de votre départ. Demander les tarifs.)

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire. Les animaux ne sont pas admis dans la location.

2 - NOMBRE DE LOCATAIRES

Si le nombre de locataires dépasse la capacité indiquée dans le contrat et sans accord préalable, le propriétaire sera en droit de recevoir une majoration de 20 € par jour et par personne supplémentaire, ou de reprendre possession de sa location

3 - INVENTAIRE – ÉTAT DES LIEUX- TAXE DE SÉJOUR

Un inventaire, ainsi qu'un relevé du compteur d'électricité, sera effectué par le propriétaire ou son représentant en début puis en fin de période de location. (0.20 € le Kwh)

La taxe de séjour, obligatoire depuis le 1er Janvier 2018 sera calculée et due en fonction du nombre de nuitées et de résidents. Les personnes de moins de 18 ans en sont exonérées.

4 - CAUTION

A l'arrivée du locataire, outre le loyer, une caution du montant indiqué au présent contrat vous sera demandée. La caution vous sera remboursée dans la semaine suivant votre départ, déduction faite -si nécessaire- des détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

5 - PAIEMENT

- Réservation

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 35 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé.

Le deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

Si la réservation se fait la semaine même de l'arrivée, la totalité de la location devra être versée lors de la réservation.

- Solde

Le solde de la location sera versé à l'entrée dans les lieux.

6 - CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

- par le locataire

L'acompte est restitué quand le gîte a pu être reloué pour la même période et au même prix.

L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le solde du montant du séjour en cas de non relocation.

Si le preneur ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le présent contrat :

Le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte.

L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

- par le propriétaire

Le propriétaire reverse au locataire le double du montant des sommes encaissées.

7 - INTERRUPTION DU SÉJOUR

En cas d'interruption du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Date et signature du locataire :